

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 octobre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.276

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Obtenir tous les échanges entre les organismes suivants : le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, la Sûreté du Québec, la Direction de santé publique de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal, Santé Canada, et le ministère de la Justice du Canada, qui contiennent l'un ou l'autre des termes suivants, au singulier ou au pluriel, en français ou en anglais : « surdose », « opioïde », « possession simple [de drogue/substance prohibée] », ou « décriminalisation » entre le 1^{er} janvier 2020 et aujourd'hui. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Toutefois, nous vous informons que d'autres documents relèvent davantage de la Direction régionale de la santé publique de Montréal et du ministère de la Justice du Québec. Ainsi, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons aux responsables de l'application de cette loi au sein de ces organisations :

...2

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal

Madame Sylvianne Lessard
Directrice adjointe des affaires juridiques,
Montréal (Québec) H2M 2E8
Téléphone : 514 385-1232, poste 1114
Télécopieur : 514 385-7808
accesauxdocuments.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Ministère de la Justice du Québec

Maître Marie-Claude Daraïche
Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels
1200, route de l'Église, 9^e étage
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
Québec (Québec) G1V 4M1
Téléphone : 418 643-4090
Télécopieur : 418 643-3877
demande_acces@justice.gouv.qc.ca

Nous regrettons de vous informer que l'accès à certains documents faisant l'objet de votre demande vous est refusé. Il s'agit en effet de renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales et sur les décisions administratives ou politiques. À l'appui de cette décision, nous invoquons les articles 14, 18, 19, 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), ci-après la Loi.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi (onglet 2).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 3

N/Réf. : 22-CR-00055-123